

## Communiqué de presse

28 mai 2020

SIX Exchange Regulation AG  
Hardturmstrasse 201  
Case postale  
CH-8021 Zurich  
[www.ser-ag.com](http://www.ser-ag.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
[pressooffice@six-group.com](mailto:pressooffice@six-group.com)

### **SIX Exchange Regulation AG: la FINMA accorde l'agrément en tant qu'organe de contrôle des prospectus**

**L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a accordé à SIX Exchange Regulation AG («SER») l'agrément en tant qu'organe de contrôle des prospectus conformément à la loi fédérale sur les services financiers («LSFin»). Avec les nouvelles dispositions de la LSFIn les règles applicables aux prospectus ont été uniformisées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ainsi renforcé la protection des clients ainsi que la compétitivité de la place financière.**

Quiconque en Suisse soumet une offre au public en vue de l'acquisition de valeurs mobilières ou quiconque demande que des valeurs mobilières soient admises à la négociation sur une plateforme de négociation doit publier au préalable un prospectus. Avant sa publication, le prospectus doit être soumis à l'organe de contrôle des prospectus SER (Prospectus Office) ou à tout autre organe de contrôle des prospectus suisse aux fins d'approbation et afin d'y être ensuite déposé.

SER débutera son activité opérationnelle en tant que Prospectus Office au 2 juin 2020 et lancera à cette occasion un système auto-développé basé sur Internet destiné à l'interaction numérique. Dans le cadre de la vérification des prospectus et de cotation, SER sera en mesure d'offrir à l'avenir tous les services destinés à la place financière suisse et aux clients internationaux, d'une manière efficace et d'un seul tenant.

Afin de garantir un déroulement simple et efficace de la vérification d'un prospectus, SER propose en tant qu'organe de contrôle des prospectus agréé un processus entièrement numérisé sur son site Internet, grâce auquel les requérants peuvent transmettre le prospectus qui doit être vérifié. Ce processus permet une vérification rapide du prospectus. Avec cette approche innovante SER continue ses efforts visant à conforter et à développer plus avant sa grande proximité du marché.

Jusqu'au terme du délai de transition prévu au 1<sup>er</sup> décembre 2020, les requérants ont encore la possibilité de soumettre des requêtes à SER et de faire accorder ces dernières selon l'ancienne réglementation. Ensuite, seules les dispositions de la LSFIn seront applicables.

### **Une longue expérience associée à une innovation numérique**

Sabir Sheikh, Deputy Head SER et membre de la direction, s'exprime au sujet de l'agrément accordé par la FINMA: «Grâce à la mise en place rapide d'une structure organisationnelle et d'un processus numérisé au sein de l'organe de contrôle SER, nous sommes fiers de pouvoir apporter une nouvelle contribution à l'accroissement de l'attractivité de la place financière suisse mais aussi une nouvelle impulsion à l'internationalisation de nos marchés. SER dispose déjà à l'heure actuelle d'une expérience de longue date et d'une expertise technique unique sur le marché en matière de contrôle des prospectus pour sociétés et valeurs mobilières cotées en bourse.»

Pour toute question, veuillez vous adresser à Jürg Schneider, Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2129

E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

**SIX Exchange Regulation AG** est l'un des organes réglementaires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des décisions de sanction. SIX Exchange Regulation AG est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group AG, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange AG et SIX Repo AG. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce. [ser-ag.com](http://ser-ag.com)

**SIX** exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (122 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2019 des produits d'exploitation de CHF 1,13 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 120,5 millions. [www.six-group.com](http://www.six-group.com)